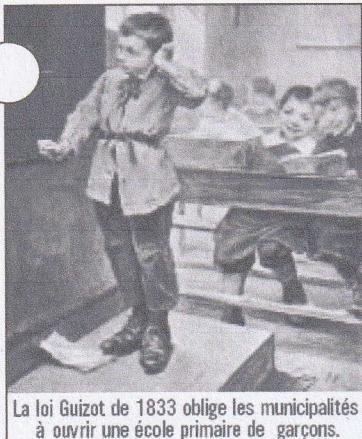
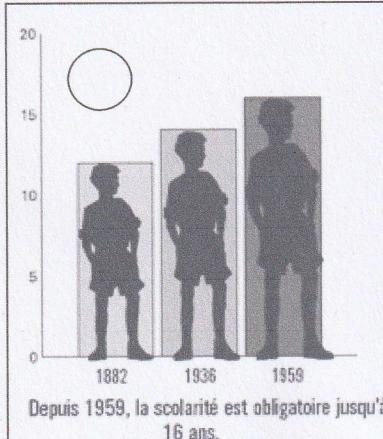


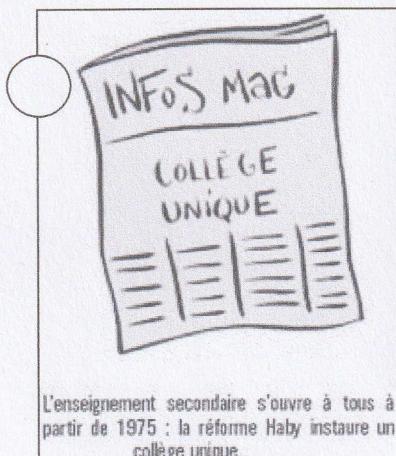
## 1. Les grandes étapes du droit à l'éducation.



La loi Guizot de 1833 oblige les municipalités à ouvrir une école primaire de garçons.



En 1850, les communes doivent créer des écoles pour les filles et la loi Falloux proclame la liberté d'enseignement.



L'enseignement secondaire s'ouvre à tous à partir de 1975 : la réforme Haby instaure un collège unique.



Dans les années 1881-1882, les lois Jules Ferry instituent un enseignement primaire, laïque, gratuit et obligatoire pour les garçons et les filles (jusqu'à 13 ans).



Vers 1680, Jean-Baptiste de La Salle fonde une congrégation qui ouvre des écoles pour les enfants du peuple.

1 Remets dans l'ordre chronologique les étapes du droit à l'éducation : Numérote-les de 1 à 6 (de la plus ancienne à la plus récente) dans la case correspondante.

2 Jusqu'à quel âge la scolarité est-elle obligatoire ? 3 En quelle année les communes ont dû créer des écoles pour filles ? 4 Qu'instaurent les lois Jules Ferry ? 5 Quand fut créé le collège unique ?

## 2. A la conquête de l'égalité garçons – filles.

L'enseignement secondaire laïque pour les filles apparaît en 1880 mais les programmes sont spécifiques : le latin, le grec et la philosophie sont réservés aux garçons, tandis que les filles sont formées aux activités ménagères et familiales.

L'enseignement dure 5 ans (7 pour les garçons) et n'est pas sanctionné par le bac, donc ne permet pas l'entrée à l'université. Le baccalauréat féminin est créé en 1919, soit 111 ans après celui des garçons. Ce n'est qu'en 1924 que les programmes et les baccalauréats sont identiques pour les filles et les garçons.

	garçons	filles
Année de création du bac		
Durée des études secondaires		
Programmes spécifiques avant 1924		

Doc 2 Un rattrapage progressif.

Doc 1 Les disparités d'éducation.